

Les pédiatres et les vaccins en 2018

Les vaccins ont certainement joué un rôle majeur dans la disparition des grandes épidémies qui sévissaient dans le passé, responsables d'une morbi-mortalité importante, atteignant surtout la population pédiatrique. Malgré cette évidence, une méfiance vis-à-vis des vaccins s'est installée dans une partie de la population en France plus que dans d'autres pays (1); parmi les diverses explications pouvant être retenues, on peut citer des décisions critiquables des autorités telles que l'abrogation de l'obligation de la vaccination des enfants contre l'hépatite B en 1998 et la gestion de la pandémie grippale de 2009. La circulation de rumeurs sans aucune base épidémiologique solide, concernant notamment la nocivité de l'aluminium présent dans certains vaccins, et l'association à des maladies auto-immunes ont pu jouer également un rôle.

Rémy Assathiany,
pédiatre,
Issy-les-Moulineaux

François Vié le Sage,
pédiatre,
Aix-les-Bains

En France, selon les données de Santé publique France de 2015, la couverture vaccinale est bonne (> 96 %), chez les enfants de 2 ans pour la diphtérie, le tétanos, la coqueluche, la poliomyélite et l'hémophilus b; elle est insuffisante pour la vaccination contre les infections invasives à pneumocoque (91 %), l'hépatite B (88 %), et encore plus faible (79 %) pour la vaccination complète contre la rougeole (2).

Jusqu'en 2017 la situation était compliquée: en effet certains vaccins étaient obligatoires (DTP), alors que d'autres, tout aussi utiles, n'étaient « que » recommandés; cette distinction sans aucune justification semait le doute et la confusion dans la population.

La loi du 30 décembre 2017 sur l'extension des obligations vaccinales a apporté une solution pour les nourrissons (3). En revanche, cette loi ne concerne pas les adolescents, dont la couverture vaccinale, notamment contre l'hépatite B et le *Human papilloma virus* (HPV) est très insuffisante.

Enquête AFPA

Nous avons mené une enquête auprès des pédiatres de l'Association française de pédiatrie ambulatoire (AFPA) pour évaluer leur perception de la politique vaccinale ainsi que leur ressenti vis-à-vis de la récente décision d'extension des obligations vaccinales.

Un mail pour inviter les 1 460 pédiatres de l'AFPA à participer à l'étude a été adressé à 3 reprises entre le 22 février et le 14 mars 2018, période de cette enquête.

Quels pédiatres ont participé ?

Le nombre de pédiatres ayant participé est de 663, ce qui correspond à un taux de réponses de 45 %; 75 % sont des femmes; 420 (63 %) ont plus de 50 ans; 333 (50 %) sont installés depuis plus de 20 ans. Les pédiatres de toutes les régions métropolitaines ont participé avec une

surreprésentation de 3 régions (Île-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes, et Provence-Côte d'Azur) qui, à elles seules, totalisent 50 % des réponses.

Comment les pédiatres perçoivent-ils la défiance des parents vis-à-vis de la vaccination ?

Elle semble augmentée pour 584 pédiatres, surtout au cours des 5 dernières années pour 66 % d'entre eux. Seuls 65 pédiatres (10 %) pensent que cette défiance n'a pas augmenté.

Depuis l'annonce de l'extension des obligations vaccinales, cette défiance est jugée identique par 268 pédiatres, moindre pour 263 pédiatres; elle semble augmentée pour 120 d'entre eux.

Existe-t-il une défiance des pédiatres vis-à-vis de la politique vaccinale ?

L'immense majorité des pédiatres (617 soit 95 %) mentionnent qu'ils n'ont aucune défiance vis-à-vis de la vaccination; pour une faible minorité (35 soit 5 %) il existe une défiance modérée ou partielle; 1 seul pédiatre exprime une défiance majeure.

Les principaux facteurs responsables de cette défiance envers la politique vaccinale sont par ordre décroissant :

- la gestion de la campagne de vaccination lors de l'épidémie de grippe H1N1 en 2005,
- la méfiance envers le lobby pharmaceutique,
- la défiance envers les responsables politiques et les experts, les décisions de justice envers l'industrie pharmaceutique, et l'affaire du sang contaminé.

Existe-t-il une défiance ou une hésitation des pédiatres vis-à-vis de certains vaccins ?

Les principaux facteurs mis en avant par les 36 pédiatres pour expliquer leur défiance envers les vaccins sont par ordre décroissant :

- les polémiques sur les maladies auto-immunes, les adjuvants,
- les maladies neuro-dégénératives, la myofasciite à macrophage due à la présence d'aluminium comme adjuvant dans certains vaccins,
- la sclérose en plaques et la vaccination contre l'hépatite B,
- ainsi que la pénurie régulière de vaccins,
- plus rarement sont citées les polémiques concernant l'autisme qui serait dû au ROR, et la mort subite du nourrisson.

Les motifs cités par les 36 pédiatres qui ont une défiance ou une hésitation envers les vaccins sont principalement :

- la suspicion de triple collusion entre l'industrie pharmaceutique, les experts et les autorités,
- la nécessité de la maturation immunitaire naturelle du nourrisson,
- la croyance de la responsabilité de maladies provoquées par certains vaccins est plus rarement citée.

Ces pédiatres s'interrogent en premier lieu sur la sécurité des vaccins. Les deux vaccins les plus concernés par cette défiance, sont les vaccins contre le HPV et le rotavirus ; le vaccin contre l'hépatite B, la grippe (pour les populations à risque) et le BCG apparaissent ensuite. Par contre, les vaccins contre l'HIB, la coqueluche et les infections invasives à pneumocoques sont quasiment plébiscités.

Comment les pédiatres évaluent-ils la couverture vaccinale des enfants de leur patientèle ?

Elle est jugée excellente ou bonne pour le vaccin pentavalent par 100 % des pédiatres interrogés, pour le vaccin ROR par 96 %, pour le méningocoque C par 92 %, et pour le vaccin contre l'hépatite B par 89 %. Concernant les autres vaccins, les résultats sont moins bons avec une couverture vaccinale jugée bonne ou excellente par 66 % des pédiatres pour le BCG, 27 % pour le vaccin contre le HPV, et 17 % pour le vaccin contre le rotavirus. La couverture vaccinale contre la grippe chez les enfants à risque (asthme et autre maladie chronique) est jugée excellente ou bonne par seulement 37 % des pédiatres interrogés.

Que pensent les pédiatres de l'extension de l'obligation vaccinale concernant les nourrissons nés depuis le 1^{er} janvier 2018 ?

L'extension de l'obligation vaccinale est approuvée par 588 pédiatres (91 %), alors que 32 (5 %) pensent que c'est une mauvaise décision et 26 (4 %) n'ont pas d'opinion sur cette question.

Les raisons invoquées par les 32 pédiatres pour lesquels c'est une mauvaise décision sont par ordre décroissant :

- d'abord le respect de la décision de gestion de sa santé par chaque individu ;
 - et en second, le fait que cette décision gouvernementale risque d'être contre-productive.
- L'obligation vaccinale devrait être définitive pour 496 (82 %) pédiatres, et concerner chaque enfant jusqu'à la majorité pour 408 (67 %). Cette obligation devrait être étendue aux enfants ayant moins de 11 ans actuellement et aux adolescents pour respectivement 75 % et 46 % des pédiatres. Depuis la promulgation de cette loi, les relations avec les parents sont jugées simplifiées par 329 pédiatres (52 %), non modifiées par 247 (39 %), et plus compliquées par 61 (10 %).

Les pédiatres sont-ils correctement vaccinés ?

Le taux de vaccination des pédiatres contre l'hépatite B, la grippe (vaccination cette année), et la coqueluche (rappel datant de moins de 10 ans) est respectivement de 98 %, 87 % et 87 %. La vaccination des personnels de santé contre la grippe devrait être obligatoire selon 78 % des pédiatres ; ils sont encore plus nombreux (94 %) à penser que la vaccination contre la coqueluche devrait être également obligatoire.

Les messages et recommandations des autorités de tutelle concernant la politique vaccinale

Globalement, avant la décision récente de l'extension de l'obligation vaccinale, les pédiatres interrogés ont un jugement négatif sur les messages et recommandations des tutelles envers les professionnels de santé ; en effet, la pertinence, la clarté, et l'accessibilité des messages sur internet sont jugées mauvaises respectivement par 50 %, 52 %, 40 % des pédiatres. Concernant la communication des autorités de tutelle envers le grand public, le jugement des pédiatres est encore plus sévère puisque ces critères sont respectivement 63 %, 75 %, et 42 %. Une nette amélioration est cependant constatée par 79 % des pédiatres depuis le changement de ministre de la Santé au printemps 2017.

Les sociétés de pédiatrie et les experts en vaccinologie

Les experts en vaccinologie des sociétés de pédiatrie sont jugés indépendants de l'industrie pharmaceutique, qu'ils appartiennent à l'AFPA (86 %), à Infovac (80 %) ou au GPIP-SFP (56 %).

Lorsqu'ils sont à la recherche d'informations sur les vaccins, les pédiatres vont parfois ou souvent sur les sites d'Infovac (97 %) et de l'Afpa (87 %) ; le site de la SFP est consulté moins souvent (52 %), celui de mes « vaccins.net » (20 %) et de la Spilf (19 %) plus rarement.

Les pédiatres et l'industrie pharmaceutique

L'industrie pharmaceutique est jugée compétente par 96 % des pédiatres ; en revanche, elle est jugée transparente seulement par 36 %, et manipulatrice par 41 %. Selon 72 % des pédiatres, un éventuel lien d'intérêt entre l'industrie et un expert est tolérable si ce lien est clair. Ils sont moins nombreux (59 %) à avoir cet avis en ce qui concerne un conflit d'intérêts.

Conclusion

De très nombreux pédiatres, 663 soit environ 27 % des pédiatres libéraux, ont participé à cette étude, ce qui témoigne de leur intérêt pour les vaccinations.

Références

1. Larson HJ, de Figueiredo A, Xiaohong Z. The State of Vaccine Confidence 2016: Global Insights Through a 67-Country Survey. EBioMedicine. 2016 Oct; 12: 295-301
2. <http://invs.santepubliquefrance.fr/Dossiers-thematiques/Maladies-infectieuses/Maladies-a-prevention-vaccinale/Elargissement-de-l-obligation-vaccinale-a-11-maladies>
3. https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2017/12/30/CPAX1725580L/jo/article_49

La très grande majorité (95 %) n'a aucune défiance envers les vaccinations faites chez les enfants. La couverture vaccinale des enfants suivis par ces pédiatres est satisfaisante pour les vaccins destinés aux nourrissons, à l'exception du vaccin contre le rotavirus et de celui contre la grippe. Elle est moins bonne pour le vaccin contre le HPV qui s'administre à l'adolescence. On n'est donc pas étonné par le quasi-plébiscite (91 %) de la loi récente sur l'extension de l'obligation vaccinale. Plus encore, la prolongation de l'obligation vaccinale jusqu'à 11 ans serait souhaitable pour 75 % des pédiatres. Une grande majorité des pédiatres est en faveur d'une obligation vaccinale contre la grippe et la coqueluche pour les professions de santé. Il est donc rassurant de constater que les pédiatres n'ont pas été contaminés par le mouvement anti vaccination qui se propage actuellement, et qu'ils continuent à croire en la nécessité et l'efficacité de la vaccination contre des maladies qui sont certes moins fréquentes, mais qui ne demandent qu'à réapparaître si la pression vaccinale diminuait.



Dossier « Vaccin Gardasil 9 » sur www.afpa.org